

# Vidéo et violences policières une revue de la littérature récente

Jacques de Maillard

DANS **L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE 2026/1 Vol. 76**, PAGES 15 À 32

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0066-2399

ISBN 9782130892380

DOI 10.3917/anso.261.0015

Date de mise en ligne : 19/05/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2026-1-page-15?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# ÉTAT DE L'ART



# VIDÉO ET VIOLENCES POLICIÈRES UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE RÉCENTE

Jacques de MAILLARD

**RÉSUMÉ** – Avec la démultiplication des smartphones et les capacités de diffusion offertes par les réseaux sociaux, des interventions policières peuvent maintenant être visionnées quasi immédiatement partout dans le monde, contredisant parfois les comptes-rendus officiels quant à leur usage disproportionné de la force. À la lumière des travaux récents, le présent article examine les implications médiatiques et politiques de ce nouveau régime de visibilité. Ces images sont porteuses de potentiels scandales, favorisent de nouveaux cadrages médiatiques et sont soutenues par des mobilisations sociales critiques des violences policières. Cependant, elles sont l'objet de d'interprétations concurrentes, adossées à des prismes politiques antagoniques et à des conflits sociaux structurels. Le cadrage de l'action policière demeure l'objet de perceptions et d'attitudes clivées : définitions médiatiques concurrentes, discours politiques opposés, effets différenciés sur l'opinion publique.

**MOTS-CLÉS** – Vidéo, violences policières, cadrage, politisation, crises, réseaux sociaux, visibilité policière.

Lors de son arrestation le 25 mai 2020 à Minneapolis, George Floyd, un homme noir de 46 ans, meurt après avoir été maintenu menotté par un policier, en plaquage ventral et avec un genou sur la nuque, durant plus de huit minutes<sup>1</sup>. Enregistrée par plusieurs passants, la vidéo où l'on voit George Floyd se plaindre de ne pouvoir respirer, se diffuse très rapidement

---

Jacques de Maillard – [jdemaillard@gmail.com](mailto:jdemaillard@gmail.com).

1. George Floyd meurt le même jour, très rapidement après l'arrivée de l'ambulance.

sur les réseaux sociaux. Entre mai et juillet 2020, les protestations qui suivent sa mort éclatent dans plus de 2 000 villes états-unienne et s'étendent à près d'une centaine de pays. Cet épisode dramatique n'est pas sans évoquer un film réalisé presque trente ans plus tôt par un habitant de Los Angeles : le 3 mars 1991, George Holliday saisit sur le vif le passage à tabac d'un automobiliste noir, Rodney King, à qui quatre policiers assènent 56 coups de bâton et 6 coups de pied en 81 secondes. Pour autant, entre ces deux moments, le contexte a radicalement changé : alors que George Holliday capte la scène depuis son caméscope Sony et vend sa vidéo à des chaînes de télévision locales avant que ce film ne soit repris par les médias nationaux, c'est une multiplicité de vidéos faites sur des téléphones portables, partagées immédiatement et massivement sur des réseaux sociaux, et relayées par des communautés militantes qui ont circulé pour George Floyd. Aux États-Unis, comme plus largement dans le monde, le travail policier est filmé, regardé, commenté par des millions de personnes.

Un nouveau régime de visibilité policière (Jobard, 2021) se fait jour : des interventions policières dont l'audience était traditionnellement cantonnée au public effectif de la scène peuvent maintenant être visionnées quasi immédiatement partout dans le monde. Des opérations traduisant un usage disproportionné de la force voient leurs comptes-rendus officiels rapidement contredits par des enregistrements vidéo de citoyens, dont la propagation rapide conduit à un cadrage médiatique critique et à des discussions publiques sur la légitimité des polices<sup>2</sup>. Il y a une quinzaine d'années, le criminologue Andrew Goldsmith (2010) en proposa une interprétation globale : « L'omniprésence des nouvelles technologies permettant des prises d'images – caméras et vidéos – ainsi que les pratiques liées aux réseaux sociaux créent une nouvelle génération de producteurs et de consommateurs de contenus médiatiques. Elles contribuent à une “disparition des disparitions” (Haggerty & Ericson, 2000) et donc à une “nouvelle visibilité” dans le domaine du *policing* »<sup>3</sup>. Il y voyait les possibilités de

2. Les exemples tirés de l'actualité sont nombreux. En France, les interactions des forces de l'ordre avec Cédric Chouviat (en janvier 2020), Nahel Merzouk (en juin 2023) en passant par Michel Zecler (en octobre 2020) ont donné lieu à des mobilisations contre la violence policière, nées du décalage entre le rapport officiel sur les événements et les images diffusées par les médias et réseaux sociaux.

3. « Pervasive new camera and video technologies and social networking practices are creating a new generation of media producers as well as consumers, contributing to a “disappearance of disappearances” (Haggerty & Ericson, 2000) and thus to a “new visibility” in policing » (Goldsmith, 2010 : 915).

nouvelles formes de redevabilité des polices, reposant sur un contrôle citoyen renforcé et une plus grande transparence.

Le présent article interroge les implications médiatiques et politiques de ce nouveau régime de visibilité. Ces images portent en elles un potentiel de création du scandale, circonscrivent de nouveaux cadrages médiatiques de l'action policière et sont soutenues par des mobilisations sociales critiques des violences policières. Cependant, comme nous le verrons, contrairement à une analyse relevant d'une forme de réalisme naïf, elles demeurent l'objet de « batailles sur leur sens et leur interprétation » (Haggerty & Sandhu, 2014 ; voir aussi Faury *et al.*, 2025) : elles sont cadrées, interprétées, instrumentées, discutées, voire retravaillées. Inscrit dans le cadre de l'ANR Visions of policing, cet article se fonde sur un état de l'art des travaux de sciences sociales portant sur l'usage des vidéos et le travail policier. Ces travaux sont principalement conduits aux États-Unis, et à un degré moindre en Angleterre, ce qui conduit à illustrer notre article avec des exemples issus de ces pays, même si nous pouvons mobiliser ponctuellement des recherches sur la France. Un tel état de l'art est confronté à deux difficultés majeures. D'abord, le caractère interdisciplinaire de l'objet (à la charnière des *communication studies*, de la *criminology*, des *legal studies*, de la sociologie policière, de la sociologie de la vie politique ou encore des travaux sur l'opinion publique) demande de faire appel à différents champs des sciences sociales qui ne se parlent pas nécessairement. Ensuite, la prolifération de publications situées entre travail militant et scientifique fait courir le risque de confondre ce qui *est* et ce qui *doit être*.

Les images des violences policières sont ainsi l'objet de d'interprétations concurrentes, adossées à des prismes politiques antagoniques et des conflits sociaux structurels, que nous proposons d'explorer dans les pages qui suivent, en distinguant deux dimensions. D'abord, si ce déploiement d'une nouvelle visibilité policière favorise l'adoption d'un cadrage médiatique plus distant vis-à-vis des autorités politiques et policières, on n'observe pas de basculement, tant les vidéos continuent d'être l'objet de conflits de lectures au sein d'un espace médiatique traversé par des contradictions. Ensuite, les redéfinitions de l'*accountability* démocratique, c'est-à-dire la façon dont les organisations policières rendent des comptes au pouvoir politique et au public dans les démocraties libérales, restent l'objet de controverses majeures, traduisant les polarisations et fragmentations sociales, ethnoraciales et politiques contemporaines.

## Nouvelles images, réseaux sociaux et médias : une nouvelle visibilité policière

La question posée est celle du cadrage médiatique, c'est-à-dire « une manière de mettre en lumière certains aspects d'un événement ou d'un enjeu, en rendant certains éléments de la réalité plus saillants que d'autres »<sup>4</sup>. L'importance des violences commises par la police peut faire l'objet de lectures opposées : phénomènes isolés commis par quelques agents (*bad apples*, donc « pommes pourries ») ou produits de dysfonctionnements systémiques ? Un déplacement du contenu du traitement médiatique de l'action policière s'opère : la question des violences devient un sujet légitime et non plus marginal.

### *Hierarchie des crédibilités et vision policière*

Une des conclusions principales des travaux traditionnellement consacrés aux questions sur délinquance et police a montré le rôle des acteurs officiels (politiques, bureaucrates, policiers) comme *primary definers* (« définisseurs principaux ») des événements et enjeux de l'actualité (Hall *et al.*, 1978). Une perspective pro-police domine les médias (Ericson, Baranek & Chan, 1989) où les forces de l'ordre apparaissent comme « les gardiennes infaillibles du public en général, rempart essentiel de l'ordre social – l'essence même du “fétichisme policier”. » (Reiner, 2009 : 323.)

Regina Lawrence (2023 [2000]) a distingué trois contraintes pesant sur le travail journalistique, le rendant profondément dépendant des sources institutionnelles : les contraintes informationnelle (avec peu de données publiques disponibles<sup>5</sup>), politique (avec la normalisation de l'usage de la force par la police, considéré comme un moyen nécessaire au service du contrôle de la criminalité) et rhétorique (marquée par l'accès à l'information *via* les institutions officielles et par une forme d'objectivité journalistique privilégiant une perspective policière). Travaillant sur les articles du *Los Angeles Time* et du *New York Times* pour la période 1985-1994, R. Lawrence montre ainsi que, dans l'ensemble, l'usage de la force par la police est décrit comme une réponse à la dangerosité de délinquants violents et imprévisibles. Les rares incidents faisant l'objet d'une couverture

4. « A way of highlighting certain aspects of an event or an issue, making some aspects of reality more salient than others » (Lawrence, 2023 [2000] : xiii).

5. Significativement, jusqu'au milieu des années 2010, aux États-Unis, le nombre de morts à la suite d'interventions policières est largement sous-estimé par le comptage du FBI, lequel dépend des enregistrements faiblement codifiés opérés par les polices locales.

médiatique (parce que des témoins mettent en cause le récit policier ou parce que des communautés réagissent avec colère) sont traités comme des accidents, dus à des policiers déviants. L'usage de la force par la police et son éventuelle disproportion ne sont que rarement remis en question.

### Un (re)cadrage médiatique critique

En l'espace d'une vingtaine d'années, cette protection dont bénéficient habituellement les polices s'est effritée. La réédition de l'ouvrage de R. Lawrence, 23 ans après sa première parution, est symptomatique de ce changement : aux États-Unis, « les dynamiques de ce que j'ai appelé la politique de la force ont, du moins pour l'instant, changé. L'usage de la force par la police a été, dans une certaine mesure, dé-normalisé dans la couverture médiatique et dans l'esprit du public (blanc) »<sup>6</sup>. Les événements accidentels (*accidental events*), échappant à la programmation institutionnelle, trouvent une nouvelle chambre d'écho. Les cas de violences policières dont rendent compte les médias se multiplient, notamment depuis les morts de Michael Brown, abattu par un policier à Ferguson en août 2014 – les vidéos des moments suivant l'incident (qui montraient des policiers se désintéressant du corps) ont joué un rôle dans les mobilisations protestataires qui ont suivi –, et d'Eric Garner, mort à New York en juillet 2014 – la vidéo de son étranglement par des policiers alors qu'il dit ne plus respirer (le fameux « I can't breathe ») a fait le tour du monde. Non seulement le nombre de cas traités par les médias augmente, mais leur traitement se complexifie : les journaux font ressortir des *patterns* reliant les affaires entre elles. Au total, les violences policières sont abordées plus fréquemment, les cadrages sont plus systémiques (insistant sur les facteurs structurels) qu'individualisants (pointant la responsabilité des seuls individus), et les histoires retiennent une audience plus nationale que strictement locale.

Un ensemble de travaux portant sur polices et médias en Europe parvient à des résultats semblables. Chris Greer et Eugene McLaughlin (2010), étudiant les manifestations contre le sommet du G20 à Londres en 2009, ont montré que le « journalisme citoyen » (Allan & Thorsen, 2009) – c'est-à-dire les actions spontanées de gens ordinaires qui, pris dans des situations extraordinaires, adoptent le rôle de reporter d'images –, a joué un rôle majeur dans la transformation de la

6. « The dynamics of what I called the "politics of force" have, for the moment at least, shifted. Police use of force has been, to some extent, de-normalized in media coverage and the (white) public mind » (Lawrence, 2023 [2000] : 2).

hiérarchie de la crédibilité au sein de la sphère médiatique, en déplaçant l'attention des médias de la violence des manifestants vers celle de la police : les vidéos d'un témoin montrant la chute mortelle de Ian Tomlinson, un manifestant pacifique poussé par un policier le 1<sup>er</sup> avril 2009, circulent d'abord sur les réseaux sociaux puis sont reprises par *The Guardian* à partir du 7 avril, générant une critique massive de la part de l'ensemble des médias, l'indignation du public et une discussion publique quant au rôle que doivent jouer les citoyens dans le contrôle des polices (pour le fiasco de la finale de la Ligue des Champions en mai 2022 entre Liverpool et le Real de Madrid, voir J. de Maillard et M. Zagrodzki [2024]). Le traitement médiatique des Gilets jaunes en fournit une autre illustration : après une couverture médiatique focalisée sur les débordements de violence des manifestants lors des premiers actes (novembre et décembre 2018), les médias vont également évoquer les violences policières à partir de janvier 2019, conduisant à un traitement plus équilibré et remettant en cause le seul récit imposé par les autorités (Faury, Maillard & Michaud, 2026).

Pour rendre compte de ces transformations, les possibilités numériques sont bien sûr centrales, tant dans la capacité individuelle à filmer que dans la transmission et la diffusion des vidéos avec un simple smartphone. Dans tous les cas cités, ce sont des vidéos prises par des témoins remettant en cause la narration officielle qui sont à l'origine des mobilisations. Les réseaux sociaux facilitent en outre leur diffusion immédiate. Aux États-Unis, *Twitter* (maintenant *X*) est ainsi devenu une plateforme pour des communautés en réseau (*network communities*) de militants contre les brutalités policières (Freelon, McIlwain & Clark, 2016). En France, les travaux consacrés à *Twitter* pendant les mobilisations de Gilets jaunes ont montré comment les images et commentaires critiques vis-à-vis des forces de police étaient plus cités et retweetés que ceux en défense (Bouté, 2021).

Les mobilisations d'activistes relaient, amplifient et commentent ces vidéos. Aux États-Unis, les médias digitaux ont aidé des militants afro-américains, notamment au sein du mouvement Black Lives Matter, à construire les rencontres individuelles entre policiers et citoyens comme « symboliques d'une plus grande épidémie de violences policières » (Clark, Bland & Livingston, 2017 : 298). Plus largement, des acteurs individuels et collectifs se saisissent de ces formats pour produire un travail de visibilisation des violences policières. On peut ici distinguer plusieurs profils, qui incarnent différentes combinaisons de

compétences professionnelles et d'engagements militants. Certains médias traditionnels (*New York Times*, *BBC*, *Le Monde*) ont pu se doter de cellules qui ont produit des reconstitutions d'interventions policières à partir de sources vidéo et audio variées, mais aussi de témoignages, permettant une reconstruction de situations d'intervention (voir Faury, Maillard & Michaud, 2026). Sur un registre différent, pendant le mouvement des Gilets jaunes, le documentariste David Dufresne (« Allô Place Beauvau ? ») a collecté à partir des traces existantes dans les réseaux sociaux les blessures graves infligées par les forces de l'ordre aux manifestants, servant ensuite de source considérée comme fiable par les médias généralistes (voir Faury, Maillard & Michaud, 2026).

Cette adoption d'un cadrage médiatique plus critique tient également à des transformations plus structurelles de la production de connaissances, avec la mise en place de dispositifs de savoirs moins dépendants des sources policières, à l'instar du comptage du nombre de morts à la suite de tirs policiers par *The Guardian* ou *The Washington Post*, ou du suivi des actions disciplinaires pour un abus de la force policière enregistré par des vidéos par *ProPublica*<sup>7</sup>. Le fait que les journalistes soient parfois la cible des polices est également un paramètre nouveau lors des manifestations Gilets jaunes en France (54 journalistes ont été blessés par les forces de l'ordre, dont 12 sérieusement, au cours de 120 incidents répertoriés par les équipes de Reporters sans frontières<sup>8</sup>).

### *Ombres et lumières de la visibilité policière*

Comme nous l'avons vu plus haut, il n'y a aucun déterminisme technologique : certes, les smartphones et la dissémination par les réseaux sociaux facilitent la multiplication des captations et une immédiateté de leurs retransmissions, mais l'effet de ces vidéos dépend de la façon dont les acteurs individuels et collectifs, journalistes mais aussi mouvements sociaux ou encore policiers, s'en saisissent. Dès lors, la thèse liant visibilité policière et cadrage médiatique plus critique mérite d'être nuancée de quatre façons différentes.

D'abord, cette nouvelle visibilité, loin d'être totale, recouvre différemment les facettes variées du travail policier. L'action policière ne se déroule pas toujours ni partout,

7. Voir le site Internet *ProPublica*, <https://projects.propublica.org/protest-police-videos/>, consulté le 2 décembre 2025.

8. Voir le site Internet de Reporters sans frontières, <https://rsf.org/fr/gilets-jaunes-rsf-appelle-les-forces-de-l-ordre-a-respecter-les-regles-elementaires-de-la-liberte>, consulté le 2 décembre 2025.

sous le regard des caméras. Il faut ici distinguer deux situations : les situations de maintien de l'ordre où de nombreuses interactions ont lieu dans l'espace public, face à une pluralité d'individus et de médias ; les interactions ordinaires entre policiers et publics, qui se retrouvent rarement sous les yeux des caméras. Rappelons ici simplement que, aux États-Unis, en 2018, les forces de police ont menacé ou utilisé la force non létale auprès d'environ 530 000 Afro- et Latino-Américains (Kramer & Remster, 2022 : 44-45). En France, si l'on suit le rapport de la Cour des comptes (2023), ce sont 47 millions de contrôles qui sont réalisés chaque année, dont une toute petite fraction se voit enregistrée par des caméras.

Deuxièmement, il convient de rappeler les effets de la pluralisation de l'espace médiatique, ce que Andrew Chadwick (2017) appelle des « systèmes médiatiques hybrides », qui repose sur la cohabitation entre anciennes et nouvelles formes de journalisme, et donc sur la coexistence et les concurrences entre blogueurs, citoyens, militants, journalistes établis. Dans de tels systèmes, si les médias dits « mainstream » se trouvent alimentés par les citoyens et activistes digitaux, ils ne relaient pas de façon mécanique ces informations. Entre les captations vidéo par des citoyens, leur diffusion sur les réseaux sociaux et leur reprise par les médias *mainstream* s'opère toute une série de médiations et de filtres. Si l'on prend l'exemple des violences commises par des policiers pendant l'épisode des Gilets jaunes, et alors que les journées des 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2018 avaient déjà été marquées par un très grand usage de la force, le récit officiel domine la couverture médiatique jusqu'à ce que la diffusion de vidéos spectaculaires et le travail d'alerte et de recensement des blessés graves réalisé par David Dufresne ne changent partiellement le cadrage médiatique (voir Faury, Maillard & Michaud, 2026).

Troisièmement, il ne faut pas tomber dans une lecture binaire des cadrages médiatiques, comme si un cadrage remplaçait l'autre. En matière de couverture journalistique des protestations sociales, une longue tradition de recherche a pointé le fait que les médias ont tendance à se centrer sur les violences commises aux dépens des causes portées par ces mouvements, contribuant à les délégitimer (voir Brown & Harlow, 2019). Dans le traitement médiatique des Gilets jaunes, à nouveau, ce sont deux cadrages qui coexistent (violence de la police et violence des protestataires), et si l'on suit les comptes-rendus médiatiques des grands journaux, c'est assez largement le

second qui l'emporte (Faury, Maillard & Michaud, 2026 ; Gunthert, 2020).

Enfin, les organisations policières ne sont pas passives devant les mutations en cours. C'est une relation d'associés-rivaux entre médias et autorités policières qui se noue et dans laquelle ces dernières ne sont pas dénuées de ressources (Fillieule & Jobard, 2020). Trois dimensions doivent être distinguées : les réponses aux demandes d'information des journalistes, et la potentielle ostracisation des plus critiques vis-à-vis de l'institution ; la possibilité offerte à certains d'entre eux de se voir embarqués avec les services de police, favorisant l'expression d'un point de vue policier ; la création de dispositifs internes de captation vidéo. C'est ainsi que les caméras portées par les policiers (*body-worn cameras*) se développent, souvent au nom d'un apaisement des relations police-population et d'une plus grande transparence. Si les résultats des enquêtes conduites sur les caméras portées mettent en évidence un effet minimal dans l'amélioration des relations entre police et public (Lum *et al.*, 2020), ces caméras introduisent un point de vue policier dans l'interaction. De nombreux travaux ont en effet souligné comment les *body-worn cameras* induisent une « *collateral visibility* » sur les civils interagissant avec les policiers (Newell, 2021 : 155) : elles cadrent le déroulement de l'action du point de vue policier, sous-estimant le contexte général et la réaction de la personne filmée<sup>9</sup>.

Autrement dit, l'image n'est jamais parfaitement claire : elle dépend du point de vue, tant de celui qui filme, que de celui qui regarde. C'est une dimension particulièrement prégnante quand on aborde l'*accountability* des polices.

## Nouvelles images et responsabilité policière : entre effets affectifs et effectifs

Selon A. Goldsmith (2010), sous l'effet des images, les polices seraient moins à même de faire primer leur propre vision, et obligées de rendre des comptes sur leur activité. En analysant successivement les réactions de l'opinion publique et le jeu politique, nous allons souligner ici comment les vidéos, accompagnées du cadrage médiatique critique des forces de l'ordre, ne transforment que marginalement les divisions de

9. Cela ne veut pas dire qu'elles imposent un cadrage toujours favorable aux policiers : la diffusion par *Libération* et *Médiapart* (en novembre 2025) des vidéos tirées des caméras-piétons des escadrons de gendarmerie mobile lors du maintien de l'ordre à Sainte-Soline (le 25 mars 2023) révèle à quel point elles peuvent documenter les manquements des forces de l'ordre.

l'opinion publique et de la compétition politique autour des questions de police, sécurité et violence.

**Médias, vidéos et opinion publique :  
crise de confiance et polarisation ?**

Faut-il penser que les vidéos de violences policières, ainsi que le traitement médiatique et les mobilisations dont elles font l'objet, ont des effets sur l'opinion publique et les jugements portés sur l'action policière ? Certains défendent l'existence d'une crise de légitimité policière en lien avec cette nouvelle visibilité (Haggerty & Sandhu, 2014). On le sait, cependant, le cadrage médiatique a plus un effet d'*agenda setting* (dire ce à quoi il faut penser) que des effets mécaniques sur les opinions (dire ce que les gens doivent penser). Essayons dès lors de comprendre, à partir des études conduites, principalement aux États-Unis, les liens existants entre ces événements, leurs couvertures médiatiques et les éventuels changements d'attitudes vis-à-vis de la police. En France, les travaux restent trop épisodiques pour mesurer des évolutions, même s'il semble qu'à la suite des épisodes de maintien de l'ordre des Gilets jaunes (2018-2019) puis des mouvements contre la réforme des retraites (2023), une majorité de Français considèrent que les violences policières pendant les manifestations sont une réalité (IFOP, 2023).

Les travaux sur les États-Unis permettent de mettre en lien les variations de l'opinion publique depuis le milieu des années 2010 avec la diffusion des vidéos de violences policières. Plus qu'une « crise » de légitimité des polices (qui serait, comme souvent, un constat immédiat sans profondeur temporelle), les résultats indiquent une transformation ambivalente et contradictoire des attitudes. Deux hypothèses différentes peuvent être émises. Selon la première, la force des mobilisations après les vidéos choquantes est liée à l'évidence du caractère répété et structurel des violences dont seraient victimes les Afro-Américains. Ces vidéos, la couverture médiatique critique et les larges mobilisations qui les ont accompagnées auraient alors contribué à réduire l'importance de la *racial divide*, en favorisant l'adoption par les Blancs d'attitudes plus critiques vis-à-vis de la police<sup>10</sup>. Selon la seconde, ces vidéos, couverture

10. Une telle situation ne manque pas d'ailleurs de rappeler les années 1960 où les classes moyennes blanches éduquées engagées dans les protestations contre la guerre du Vietnam avaient été confrontées à la gestion policière agressive des manifestations, induisant des attitudes critiques dans des groupes sociaux et raciaux traditionnellement favorables aux forces de l'ordre.

médiatique et protestations n'ont que des effets limités : la socialisation politique continue de jouer un rôle clé, les images de violence convainquant principalement les convaincus, c'est-à-dire les Afro-Américains et les Blancs libéraux – au sens américain du terme. Les Blancs conservateurs et avec des stéréotypes raciaux demeuraient étrangers à cette dynamique, accroissant la polarisation politique. Les enquêtes conduites dans la durée mettent en évidence des résultats contradictoires (voir les enquêtes Associated Press-NORC at the University of Chicago, répétées entre 2015 et 2021<sup>11</sup> [AP-NORC, 2021]). La part de la population générale qui considère que les violences policières sont un problème très ou extrêmement sérieux augmente sensiblement sur la période : de 32 % en juillet 2015 à 45 % en avril-mai 2021, avec un pic à 48 % en juin 2020 (immédiatement après la mort de George Floyd). L'écart entre les Blancs et les Afro-Américains, quoique considérable, se resserre de 13 points, passant de 54 à 41 points. Si ces résultats témoignent de positions plus critiques et d'une relative convergence raciale et politique, l'évolution des attitudes concernant les violences du public envers la police traduit une dynamique inverse : la part de la population considérant que les violences contre la police sont un problème très ou extrêmement sérieux augmente de 4 points sur la période (passant de 38 % entre septembre 2015 à 42 % en avril-mai 2021), mais l'écart entre Blancs et Afro-Américains s'accroît de 13 points (passant de 7 à 20 points)<sup>12</sup>. Tentant d'établir des liens causaux entre protestations et opinions vis-à-vis de la police, Tyler T. Reny et Benjamin J. Newman (2021) ont montré que le changement d'attitudes est marqué chez les Blancs ayant peu de préjugés sur les Afro-Américains et chez les démocrates « forts » (c'est-à-dire adoptant les croyances les moins défavorables aux Afro-Américains). En revanche, les républicains les plus conservateurs et ayant le plus de préjugés sont restés étrangers au changement. Ce qui rappelle l'importance des facteurs ethniques et politiques dans les rapports police-population, à l'instar de ce qu'ont bien analysé Sébastien Roché et Dietrich Oberwittler (2017). De tels résultats sont intéressants si l'on se penche maintenant sur le lien entre ces images, la couverture médiatique et l'offre politique.

11. Réalisées sur un échantillon représentatif d'environ 1 800 Américains.

12. Entre juillet 2015 et mai 2021, les Blancs qui considèrent que les violences policières sur le public sont un problème très ou extrêmement sérieux, passent de 19 % à 36 % et, s'il s'agit des violences du public contre la police, ils passent de 41 % à 47 %. Sur la même période et respectivement, les Afro-Américains aux opinions similaires passent de 73 % à 77 % et de 34 % à 27 % (AP-NORC, 2021).

## Vidéos, violences policières et réformes

La diffusion de ces vidéos, la couverture médiatique qui suit, les protestations qui y sont associées peuvent également faire l'objet de processus de politisation, inscrivant les questions de l'utilisation de la force et de son contrôle et, plus généralement, les relations entre police et population à l'agenda politique. Ce sont alors les questions de compétition politique et de production des réformes policières qu'il faut aborder.

Ces images créent des chocs émotionnels, attirant l'attention sur les victimes et les comportements policiers problématiques. Certains acteurs politiques et militants ont pu se saisir également de ces faits divers choquants pour porter un discours plus radical demandant de réduire les financements attribués aux polices (à l'instar du mouvement Defund the police). Faut-il alors y voir des changements politiques de plus grande ampleur ? Dans les différents pays où ces crises se sont produites, la politisation des questions de violences policières a précédé l'introduction de réformes, variables en fonction des systèmes policiers, mais aux effets somme toute mineurs. En France, à la suite de la mort de Cédric Chouviat (en janvier 2020<sup>13</sup>), le ministre de l'Intérieur annonce la fin du plaquage ventral, avant d'être contredit quelques jours après par le directeur général de la Police nationale<sup>14</sup>. Plus largement, les différents scandales, du tabassage de Michel Zecler en octobre 2020 à la mort de Nahel Merzouk en juin 2023, se sont traduits par une forte intensité médiatique des débats mais une atonie des réformes (se limitant pour l'essentiel à renforcer la capacité de projection des forces de l'ordre).

Les États-Unis offrent ici un contrepoint intéressant. Dès 2014, dans le sillage des émeutes de Ferguson, le président des États-Unis réunit une *task force* visant à mettre à plat les relations entre police et population, *task force* dont le rapport final place au cœur de l'agenda réformateur un professionnalisme renoué faisant la part belle à la confiance, aux comportements respectueux inspirés de la justice procédurale et au *community policing* (President's Task Force, 2015). Ce rapport ne contient cependant que des orientations, soutenues par les autorités

13. Lors de son interpellation le 3 janvier 2020, Cédric Chouviat est étranglé et plaqué au sol par quatre policiers : il meurt 48 heures après. Plusieurs vidéos de témoins, ainsi que l'enregistrement par le téléphone de Cédric Chouviat, montrent le plaquage ventral et rendent audibles ses derniers mots (N. Chapuis, « "J'étouffe !" : les derniers mots de Cédric Chouviat, mort à la suite d'un contrôle policier », *Le Monde*, 22 juin 2020).

14. Voir N. Chapuis, art. cité.

fédérales, que les polices locales peuvent ou non adopter. Le scandale George Floyd relance cette dynamique : non seulement le ministère de la Justice (Attorney General Office) lance une investigation pour savoir s'il y a un modèle de pratiques plus général au sein de la police de Minneapolis, mais plus largement, en l'espace de douze mois (de mai 2020 à avril 2021), une trentaine d'États (largement dominés par les démocrates, mais parfois sur la base d'accords bipartisans) ont introduit 140 lois favorisant un plus grand contrôle des polices locales (obligation pour les agents de porter des caméras, facilitation des poursuites contre les policiers, mise en place d'instances de contrôle par des civils, augmentation de la transparence pour les poursuites disciplinaires, etc.<sup>15</sup>).

Les effets sont cependant loin d'être automatiques, les multiples travaux de sociologie policière ayant bien documenté comment les réformes échouent (pour une synthèse en français, voir Jobard & Maillard, 2024 [2015]) : manque d'adhésion des policiers, blocages par les syndicats de police, frein des unités spécialisées, faibles effets des formations sur les pratiques ou encore oppositions politiques partisans sur un sujet clivé. Cette dernière dimension est d'ailleurs intéressante pour comprendre le blocage d'une initiative fédérale majeure : le George Floyd Just in Policing Act soutenu début 2021 par l'Administration Biden est voté par la Chambre des représentants avant d'être bloqué au Sénat par les élus républicains (notamment autour de la question de l'immunité des policiers et de l'introduction d'une base de données nationale sur les mauvaises conduites policières).

Ce blocage rappelle l'importance des orientations idéologiques, mais aussi les contraintes liées à l'exercice du métier politique. L'une des préoccupations générales des acteurs politiques est de ne pas s'aliéner les forces de police, surtout quand ils ont affaire à des mobilisations syndicales visant à protéger les agents et priorisant les dangers des situations auxquelles ils sont confrontés. C'est un registre récurrent des positionnements politiques, fameusement illustré par les déclarations du ministre de l'Intérieur français devant la commission des lois de l'Assemblée nationale le 28 juillet 2020 : « quand j'entends parler de violences policières, moi personnellement, je m'étouffe. La police exerce une violence, certes, mais une

---

15. Voir J. Eligon et S. Hubler, « Throughout trial over George Floyd's death, killings by police mount », *New York Times*, 17 avril 2021.

violence légitime »<sup>16</sup>. Il s'agit non seulement de ne pas attaquer les policiers, mais, plus encore, de déclarer publiquement les protéger (« protéger ceux qui nous protègent »), et d'être soutenu en cela par une coalition d'acteurs favorables aux forces de l'ordre (partis conservateurs, syndicats de police, groupes d'intérêts favorables à la défense de l'ordre). Aux États-Unis, la deuxième moitié des années 2010 est emblématique de cette situation : la couverture médiatique négative des forces de l'ordre, les mobilisations protestataires ou encore le lancement du mouvement Defund the police sont entrés en conflit ouvert avec un mouvement de défense des forces de l'ordre intitulé significativement Blue Lives Matter et incarné politiquement par Donald Trump, traduisant un *backlash* du point de vue des valeurs politiques (défense systématique de l'autorité, négation des inégalités raciales). Dès son premier mandat, D. Trump se déclare le « président de la loi et de l'ordre », dénonce « les lois qui protègent les criminels » et, rapidement après la mort de George Floyd, donne l'ordre à la police du Capitole de déloger les manifestants Black Lives Matter à proximité de la Maison-Blanche et demande aux gouverneurs de « dominer les rues » après les manifestations contre les violences policières (Lawrence, 2023 [2000] : 213), alimentant en retour les critiques des médias quant à sa cécité sur les violences policières et son absence de compassion pour les victimes. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que les deux se nourrissent mutuellement : la rhétorique agressive de D. Trump et de ses soutiens à l'égard des médias qu'ils accusent de propager les « *fake news* » ne fait qu'alimenter la propension des cercles militants progressistes et des médias généralistes à rendre compte des faits de brutalité policière.

## Conclusion

Si les nouvelles technologies sont souvent utilisées pour surveiller les citoyens, elles peuvent aussi être mobilisées pour contrôler la police, ce que cet article s'est attaché à analyser. Il

16. « C'est vieux comme du Max Weber » ajoute le nouveau ministre de l'Intérieur dans une interprétation folklorique du sociologue allemand (voir « "La police exerce une violence légitime" : Gerald Darmanin cite-t-il correctement le sociologue allemand Max Weber ? », *France Info*, [https://www.franceinfo.fr/faits-divers/police/violences-policieres/la-police-exerce-une-violence-legitime-gerald-darmanin-cite-t-il-correctement-le-sociologue-allemand-max-weber\\_4060345.html](https://www.franceinfo.fr/faits-divers/police/violences-policieres/la-police-exerce-une-violence-legitime-gerald-darmanin-cite-t-il-correctement-le-sociologue-allemand-max-weber_4060345.html), mis en ligne le 30 juillet 2020, consulté le 2 décembre 2025). Max Weber, qui ne parle pas de la police mais de l'État, ne porte pas de jugement normatif mais fait l'analyse d'un processus de centralisation et monopolisation du droit par l'État.

s'agit d'un nouveau régime de visibilité dont nous avons souligné les principales manifestations : un cadrage médiatique plus critique, faisant des violences policières un objet légitime de débat public, favorisé par la disponibilité de nouveaux outils digitaux, les mobilisations sociales contestataires ou encore l'hybridation des systèmes médiatiques avec l'entrée de nouveaux acteurs non professionnels. Mais cette transformation n'est pas sans nuances, tant le travail policier comporte toujours sa part d'ombre et tant le cadrage favorable aux polices continue de disposer de nombreux soutiens sociaux et politiques.

Le cadrage de l'action policière demeure l'objet de perceptions et d'attitudes clivées : définitions médiatiques concurrentes, discours politiques opposés, effets différenciés sur l'opinion publique. Les vidéos sont l'objet d'interprétations concurrentes adossées à des positionnements politiques et des clivages sociaux et ethnoraciaux, et la diffusion des images dans des réseaux sociaux d'individus partageant des croyances proches peut même renforcer les divisions sociales.

Un tel constat invite à poursuivre l'analyse concernant la place des polices dans les démocraties contemporaines. Ce que les débats autour de l'usage des vidéos et de l'activité policière viennent souligner, c'est la dimension éminemment politique du travail policier dans un triple sens. D'abord, sa mise en images s'inscrit dans des espaces de représentation fortement chargés émotionnellement, ce qui donne à la visibilité de l'usage de la force un caractère potentiellement scandaleux autour de films marquant les esprits. Deuxièmement, ces images, loin d'avoir des effets unilatéraux, creusent les fragmentations politiques et ethnoraciales des sociétés. Troisièmement, si leur diffusion peut favoriser des processus de réforme, visant à consolider la légitimité des polices et l'apaisement des relations avec le public, la polarisation qu'elles induisent conduit également au résultat inverse en minant les soutiens publics à l'engagement de ces mêmes processus réformateurs.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allan S., Thorsen E. (dir.), 2009, *Citizen Journalism: Global Perspectives*, New York, Peter Lang.
- AP-NORC, 2021, « George Floyd's death: One year later », *AP-NORC*, <https://apnorc.org/projects/george-floyds-death-one-year-later/>, mis en ligne le 21 mai, consulté le 3 décembre 2025.

- Bouté É., 2021, « La mise en visibilité des forces de l'ordre sur *Twitter* pendant le mouvement des Gilets jaunes », *Questions de communication*, 39, p. 185-208. DOI : 10.4000/questionsdecommunication.25524.
- Brown D. K., Harlow S., 2019, « Protests, media coverage, and a hierarchy of social struggle », *The International Journal of Press/Politics*, 24, 4, p. 508-530. DOI : 10.1177/1940161219853517.
- Chadwick A., 2017, *The Hybrid Media System: Politics and Power*, Oxford, Oxford UP.
- Clark M. D., Bland D., Livingston J. A., 2017, « Lessons from #McKinney: Social media and the interactive construction of police brutality », *The Journal of Social Media in Society*, 6, 1, p. 284-313. ARK : ark:/67531/metadc991008.
- Cour des comptes, 2023, *Les Contrôles d'identité. Une pratique généralisée aux finalités à préciser*, Rapport public thématique, Paris, Cour des comptes, <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/67523>, consulté le 3 décembre 2025.
- Ericson R., Baranek P., Chan J., 1989, *Negotiating Control: A Study of News Sources*, Toronto, University of Toronto Press.
- Faury F., Schneider Ch. J., Maillard J. (de), Nave C., 2025, « Mediated public perceptions of police encampment clearances in Canada and France: a cross-national study », *Policing and Society*, 35, 1, p. 17-33. DOI : 10.1080/10439463.2024.2375595.
- , Maillard J. (de), Michaud J., 2026, « How to make police visible. Revisiting policing's new visibility: the case of the French Yellow Vests movement », *Policing and Society*, à paraître.
- Fillieule O., Jobard F., 2020, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Le Seuil.
- Freelon D., McIlwain C., Clark M., 2016, « Beyond the Hashtags. #Ferguson, #Blacklivesmatter, and the Online Struggle for Offline Justice », SSRN, 15 mars. DOI : 10.2139/ssrn.2747066.
- Goldsmith A., 2010, « Policing's new visibility », *The British Journal of Criminology*, 50, 5, p. 914-934. DOI : 10.1093/bjc/azq033.
- Greer C., McLaughlin E., 2010, « We predict a riot? Public order policing, new media environments and the rise of the citizen journalist », *The British Journal of Criminology*, 50, 6, p. 1041-1059. DOI : 10.1093/bjc/azq039.
- Gunthert A., 2020, « L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes », *Communications*, 106, 1, p. 187-207. DOI : 10.3917/commu.106.0187.
- Haggerty K., Sandhu A., 2014, « The police crisis of visibility », *IEEE Technology and Society Magazine*, 33, 2, p. 9-12. DOI : 10.1109/MTS.2014.2319912.
- Hall S., Critcher Ch., Jefferson T., Clarke J., Roberts B., 1978, *Policing the Crisis: Mugging, the State and Law and Order*, London, Macmillan.
- IFOP, 2023, « Le regard des Français sur la police et les violences en manifestation », *Balise d'opinion*, 218, <https://www.ifop.com/article/le-regard-des-francais-sur-la-police-et-les-violences-en-manifestation>

- balise-dopinion-218/, mis en ligne le 31 mars, consulté le 3 décembre 2025.
- Jobard F., 2021, « Police et pouvoir en régime de visibilité », *Délibérée. Justice, droits, libertés*, 12, 1, p. 19-23. DOI : 10.3917/delib.012.0019.
- , Maillard J. (de), 2024 [2015], *Sociologie de la police*, Paris, Armand Colin.
- Kramer R., Remster B., 2022, « The slow violence of contemporary policing », *Annual Review of Criminology*, 5, p. 43-66. DOI : 10.1146/annurev-criminol-030321-041307.
- Lawrence R. G., 2023 [2000], *The Politics of Force. Media and the Construction of Police Brutality*, New York, Oxford UP.
- Lum C., Koper C. S., Wilson D. B. et al., 2020, « Body-worn cameras' effects on police officers and citizen behavior: A systematic review », *Campbell Systematic Reviews*, 16, 3, e1112, p. 1-40. DOI : 10.1002/cl2.1112.
- Maillard J. (de), Zagrodzki M., 2024, « Le fiasco de la finale de la Ligue des champions 2022 : gestion d'événements, police des foules et communication politique », *Revue française d'administration publique*, 187, 3, p. 737-756. DOI : 10.3917/rfap.187.0161.
- Newell B., 2021, *Police Visibility: Privacy, Surveillance, and the False Promise of Body-Worn Cameras*, Berkeley, University of California Press.
- President's Task Force on 21<sup>st</sup> Century Policing, 2015, *Final Report of the President's Task Force on 21<sup>st</sup> Century Policing*, Washington DC, Office of Community Oriented Policing Services.
- Reiner R., 2009, « Policing and the media » dans T. Newburn (dir.), *Handbook of Policing*. Cullompton, Willan Publishing, p. 313-335.
- Reny T., Newman B. J., 2021, « The opinion-mobilizing effect of social protest against police violence: Evidence from the 2020 George Floyd protests », *American Political Science Review*, 115, 4, p. 1499-1507. DOI : 10.1017/S0003055421000460.
- Roché S., Oberwittler D., 2017, « Towards a broader view of police-citizen relations » dans D. Oberwittler, S. Roché (dir.), *Police-Citizen Relations Across the World*, Abingdon, Routledge, p. 3-26.

## Video and police violence. A review of recent literature

**ABSTRACT** – With the proliferation of smartphones and the diffusion capacities afforded by social media, police interventions can now be viewed almost instantaneously across the world, at times contradicting official accounts regarding their disproportionate use of force. Drawing on recent scholarship, this article examines the media and political implications of this new regime of visibility. These images have a strong scandal-generating potential, foster new media framings, and are supported by social mobilizations critical of police violence. However, these images are the object of competing

interpretations, shaped by antagonistic political lenses and structural social conflicts. The framing of police action remains deeply polarized, as evidenced by competing media definitions, opposing political discourses, and differentiated effects on public opinion.

KEYWORDS – Video, police violence, framing, politicization, crises, social networks, police visibility.